

RÉUNION DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 22 septembre à 10 heures 10 dans la salle Max Lejeune de l'Hôtel des Feuillants située 53 rue de la République à Amiens, sous la présidence de Mme Christelle HIVER, Présidente du Conseil départemental.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal BOHIN

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique ÉVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Wilfried LARCHER, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUD, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : M. Stéphane HAUSOULIER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Mme Nathalie TEMMERMANN

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance.

Elle salue les membres de l'Assemblée ainsi que les anciens Conseillers généraux et départementaux présents dans l'assistance.

Mme la Présidente rappelle que la séance est retransmise en direct sur le site Internet et les réseaux sociaux du Département, et invite les membres de l'Assemblée à prendre connaissance des documents remis sur table qu'elle liste et décrit.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme DELÉTRÉ pour M. JARDÉ, M. HAUSOULIER pour M. BOUCHY, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. DEMOUY.

Mme la Présidente soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025, qui leur a été préalablement adressé, et a été affiché à l'entrée de la salle des délibérations. Après prise en compte de la demande d'ajout formulée par M. STOTER concernant le rapport n° 25.1.22, il est procédé au vote à main levée du procès-verbal, qui est approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente donne lecture de son discours d'ouverture, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

M. BEUVAIN au nom du groupe « Gauche démocrate républicaine » et M. FAUVET au nom du groupe « La Somme en commun », donnent lecture de leurs discours respectifs.

(L'intégralité de leur intervention figurent en annexe au présent procès-verbal).

Prenant la parole au nom du groupe « Avenir solidaire et durable », M. TONOLLI souligne le contexte politique, géopolitique et climatique particulièrement instable et anxiogène, à l'origine d'un profond pessimisme dans la société, affectée selon lui par la succession des crises économique, environnementale et sociale. Illustrant la dégradation de la situation économique globale du pays, il évoque la fermeture dans le département de plusieurs sites industriels (Watts à Hautvillers-Ouville ; SFG à Bernaville et Ynsect à Poulainville) qui entraîne la disparition de centaines d'emplois. Il commente les choix faits par les gouvernements successifs, notamment en matière de taxation des multinationales et des plus grandes fortunes, et alerte sur la colère sociale qui peut naître chez les concitoyens à qui il est demandé « de se serrer la ceinture toujours un peu plus » alors que, dans le même temps, les moyens mobilisés pour le maintien des services publics, et en particulier de l'hôpital, de l'éducation nationale et de la justice, ne cessent de diminuer.

Insistant sur l'urgence sociale, environnementale et économique à agir, M. TONOLLI considère que la résilience s'impose au Département afin de continuer à prendre des initiatives en faveur des Samariens. Il rappelle, à cet égard, le dépôt de deux vœux relatifs à la poursuite du dispositif « Territoire Zéro Chômeur de longue durée » et au soutien de l'éco-organisme « Envie ».

Enfin, après avoir concédé que les difficultés exposées ne relèvent pas directement de la responsabilité de la majorité départementale, M. TONOLLI lance un « cri d'alarme » afin que les élus locaux « parlent d'une seule voix » pour la sauvegarde des budgets des collectivités territoriales, indispensables au financement des politiques essentielles menées en faveur des Samariens.

Mme la Présidente revient sur certains sujets précédemment abordés par les élus de l'opposition.

Elle partage les propos de M. TONOLLI quant à la nécessité pour les collectivités territoriales, et particulièrement les Départements, de demeurer unies pour faire face à toute éventuelle demande de l'État qui exigerait des économies supplémentaires, incompatibles, selon elle, avec le maintien des politiques obligatoires du Département, notamment en matière de solidarité.

Revenant sur la décision prise par les Départements, dont le Département de la Somme, de ne pas verser à la Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Somme la revalorisation de 1,7% de l'allocation RSA applicable à compter du 1^{er} avril 2025, Mme la Présidente réaffirme le caractère symbolique de cette décision à travers laquelle les Départements ont voulu s'opposer à la méthode adoptée fréquemment par l'État qui consiste

à imposer aux collectivités des décisions ayant un impact budgétaire important sans concertation préalable. Mme la Présidente souligne que cette décision ne doit pas être comprise comme exprimant un refus de toute revalorisation d'un minima social, attendue notamment par les bénéficiaires du RSA.

Elle rappelle, par ailleurs, les résultats positifs de l'expérimentation menée dans le Département dans le cadre du RSA rénové qui démontrent que les moyens mobilisés autour du dispositif s'avèrent efficaces et emportent, de surcroît, l'adhésion des bénéficiaires du RSA eux-mêmes, 84% d'entre eux ayant exprimé leur satisfaction. Réfutant l'idée d'une stigmatisation des bénéficiaires du RSA par la majorité départementale, accusée de durcir les règles de contractualisation avec ces derniers, Mme la Présidente justifie, néanmoins, l'application de sanctions plus sévères en cas de non-respect des engagements contractuels. À cet égard, elle précise que sur plus de 600 sanctions prononcées en 2024, 70% des personnes concernées ont repris une démarche active d'insertion. Mme la Présidente considère qu'il n'est pas légitime de maintenir le versement d'aides publiques à ceux qui refusent de respecter leurs engagements, ce principe devant également être appliqué aux entreprises bénéficiaires d'aides publiques.

En conclusion, Mme la Présidente réaffirme la volonté de la majorité départementale d'affecter les deniers publics à l'accompagnement des personnes les plus fragiles respectueuses des règles définies.

En sa qualité de secrétaire de séance, M. BOHIN annonce l'examen de six vœux et d'une motion qui seront examinés à l'issue des débats sur les rapports.

Mme la Présidente invite les élus concernés par un risque de conflit d'intérêts à se référer au document déposé sur table, et informe les membres de l'Assemblée de l'arrivée de M. David CUCURULLO en qualité de directeur de cabinet le 20 octobre prochain.

25.1.34 OPÉRATIONS FINANCIÈRES - TAXE DE SÉJOUR ADDITIONNELLE DÉPARTEMENTALE : CONVENTION DE REVERSEMENT DE LA TAXE (MISSION 1) – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. PIOT pour Mme HÉROUART et Mme TEMMERMANN pour M. BOULOGNE.

M. STOTER interroge Mme la Présidente sur l'accueil réservé par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à la convention de versement de la taxe de séjour additionnelle.

Mme la Présidente indique ne pas disposer à ce jour des retours de tous les EPCI concernés et précise que l'objectif de cette convention est de simplifier les relations financières entre le Département et les EPCI, en permettant une perception unique de la taxe additionnelle plutôt qu'un versement échelonné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.35 MESURES DE GESTION RESSOURCES HUMAINES – Mme Sabine CARTON, rapporteure, conclusions adoptées

Mme CARTON présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.36 CONVENTION DE COOPÉRATION NUMÉRIQUE ENTRE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ET LES DÉPARTEMENTS DU NORD, DU PAS DE CALAIS, DE LA SOMME, DE L'OISE ET DE L'AISNE, EN CAS DE CYBERATTAQUE – Mme Isabelle de WAZIERS, présidente, rapporteure, conclusions adoptées

Mme de WAZIERS présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.2.19 ENFANCE ET FAMILLE (MISSION 3) – M. Olivier JARDÉ, rapporteur, conclusions adoptées

M. JARDÉ présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. DUFLOT pour Mme FONGUEUSE et M. HAUSOULIER pour Mme CARTON.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.2.20 INSERTION, LOGEMENT ET EMPLOI (MISSION 4) – Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

M. TONOLLI s'interroge sur les raisons de la réduction des crédits alloués au fonds « Solution Mobilité Emploi ».

Mme la Présidente rappelle que l'enveloppe budgétaire allouée au fonds « Solution Mobilité Emploi » est maintenue à 600 000 euros pour 2025, soit à un niveau identique à celui de 2024. Elle précise qu'une évaluation a été réalisée auprès de 193 bénéficiaires afin de mesurer l'impact du dispositif mis en place sur la levée des freins à la mobilité et par conséquent sur l'accès ou le maintien à l'emploi. Ce bilan a démontré que 93% des aides accordées concernaient des achats ou réparations de véhicules, d'une part, et que près de la moitié des bénéficiaires étaient déjà en emploi, d'autre part. Sur la base de ces constats une révision des règles d'attribution a donc été initiée afin de cibler davantage les publics en situation de recherche d'emploi ou de formation.

Mme la Présidente rappelle, par ailleurs, que la mobilité relève de la compétence de la Région et des EPCI qui mettent également en place des dispositifs ayant vocation à résoudre les problèmes de mobilité. Elle évoque l'existence des plans d'action de mobilité solidaire mis en place dans chaque bassin d'emploi, dans le cadre desquels le Département intervient tant sur le plan technique que financier. Mme la Présidente ajoute qu'il est prévu de déployer progressivement des plateformes de mobilité solidaire proposant une diversité de solutions de nature à lever les freins à la mobilité. Cette évolution, conclut-elle, s'inscrit dans une logique de soutien des territoires dans la mise en œuvre des plateformes de mobilité

solidaires et cible, non pas les personnes déjà dans l'emploi, mais celles qui recherchent un emploi ou une formation.

Telle que précisée, M. TONOLLI désapprouve l'évolution du dispositif départemental dans la mesure où les plateformes de mobilité solidaire évoquées ne sont pas encore pleinement déployées sur l'ensemble du territoire départemental. Dans un tel contexte, il considère la suppression du mécanisme actuel prématuré et risqué dans un département rural où les enjeux de mobilité revêtent une importance particulière. Par ailleurs, il insiste sur la nécessité d'aider également les personnes à se maintenir dans l'emploi notamment lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés financières pour réparer un véhicule en panne ou doivent acheter un véhicule, sous peine de perdre leur emploi. Exprimant également ses inquiétudes en ce qui concerne la proposition de modification des plafonds d'éligibilité pour l'aide à l'achat et à la réparation d'un véhicule M. TONOLLI conclut son propos en précisant qu'il ne votera pas en faveur du rapport examiné.

Évoquant les métiers en tension, et plus particulièrement la situation des auxiliaires de vie au sein des services d'aide à domicile, Mme la Présidente précise que le Département soutient les personnes qui accèdent à ces métiers très difficiles en accordant également des aides prévues dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) conclus avec les EPCI et associations, ces aides pouvant permettre l'acquisition de véhicules de remplacement ou de vélos (notamment à assistance électrique). Après avoir rappelé que le montant du budget de 600 000 € alloué au dispositif « Solution mobilité emploi » a été dépassé en 2024 et que le rythme de consommation actuel ne permettra pas de satisfaire l'ensemble des demandes, elle souligne que les règles d'attribution proposées doivent permettre de respecter l'enveloppe prévue en ciblant les situations les plus difficiles. Concernant les personnes confrontées à des pannes de véhicules nécessitant des réparations dont le coût peut s'avérer important, Mme la Présidente précise que d'autres acteurs peuvent être sollicités et cite la Croix-Rouge qui propose des prêts aux personnes qui rencontrent des difficultés de retour à l'emploi, ou la Région.

M. TONOLLI reconnaît qu'il est nécessaire, dans un contexte budgétaire contraint, de rationaliser les compétences des différentes collectivités afin d'éviter les « doublons » mais exprime son incompréhension face à la volonté, en l'espèce, de réduire un dispositif d'accompagnement qui démontre son utilité et son adéquation avec un besoin identifié, comme en témoigne la forte demande.

Mme la Présidente se réfère au bilan du dispositif précédemment évoqué et aux constats qui y sont établis et qui permettent de considérer que les aides départementales doivent cibler davantage les personnes qui n'ont pas accès à l'emploi en raison de problèmes de mobilité, plutôt que celles qui sont déjà en emploi.

Après avoir reconnu que l'expérimentation du RSA rénové s'est révélée positive grâce aux moyens importants qui ont été mobilisés et qui ont permis notamment aux conseillers d'insertion d'accompagner un nombre moins important de bénéficiaires du RSA et d'obtenir ainsi de meilleurs résultats, M. FAUVET exprime son incompréhension face à la proposition présentée dans le rapport examiné qui consiste selon lui à « réduire drastiquement les opportunités qui permettaient de financer les freins à la mobilité des bénéficiaires du RSA ». Il souligne que les bénéficiaires concernés sont engagés dans des parcours d'insertion, souvent à temps partiel (de 18 à 24 heures hebdomadaires) et disposent de très faibles ressources.

Par ailleurs, M. FAUVET s'inquiète du renforcement des sanctions à l'encontre des bénéficiaires du RSA, alors que leur nombre diminue dans le département et alerte sur le risque d'exclusion qui peut en découler, rappelant qu'environ 35% des personnes éligibles ne sollicitent déjà plus le RSA. Il conclut en affirmant que la priorité n'est pas, selon lui de durcir les mesures de contrôle et de sanction, mais de rétablir le contact avec ces publics.

M. BEUVAIN réaffirme son opposition aux sanctions financières imposées aux bénéficiaires du RSA en cas de manquement à leurs obligations qui frappent des personnes déjà en grande précarité et aggravent leur situation. Il invite à une réflexion collective pour « trouver d'autres solutions » et regrette la stigmatisation croissante dans le débat des bénéficiaires de la solidarité nationale.

Mme ERCAN appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur la situation de l'association Synapse 3i dont les locaux, situés dans le quartier Sud-Est à Amiens, ont été incendiés en juin 2023, et qui a été installée depuis dans les anciens locaux de Lee Cooper à Amiens Nord. Mme ERCAN indique que le choix de ce site, qui devait être temporaire, semble devenir définitif et laisse donc le quartier Amiens Sud-est aujourd'hui dépourvu de structure d'insertion. Elle interroge Mme la Présidente sur l'implication du Département pour garantir le maillage territorial qui concerne ce quartier et au-delà le reste du département.

Confirmant l'information qui lui a été communiquée par M. BOUCHY, Vice-président en charge de l'insertion, du retour à l'emploi, du logement et de l'habitat, Mme la Présidente indique qu'une réflexion est actuellement menée de concert entre le Département, l'État et la Région afin de soutenir l'association Synapse 3i. Elle rappelle que lors du sinistre qui l'a frappé, le Département a agi de manière exemplaire aux côtés de l'association, et qu'il en sera de même à l'avenir.

Répondant aux propos tenus par M. FAUVET concernant le RSA, Mme la Présidente réaffirme que l'évolution du dispositif « Solution Mobilité Emploi » ne remet aucunement en cause les efforts engagés dans le cadre de l'expérimentation et de sa généralisation, mais vise à répartir le versement des aides en confiant à la Région le soin d'accompagner les personnes en emploi afin de leur proposer des solutions à leurs problèmes de mobilité, tandis que le

Département mobilisera son soutien en direction des personnes les plus fragiles comme ceci a été précédemment clarifié.

S'agissant des métiers en tension, Mme la Présidente précise que le Région Hauts-de-France en a identifié 27, et que la liste ainsi arrêtée recouvre de nombreux secteurs.

Enfin, concernant le renforcement des sanctions pour les bénéficiaires du RSA, Mme la Présidente rappelle qu'il est pris en application d'un décret. Elle insiste, par ailleurs, sur un point qu'il lui semble important de rappeler : les allocations suspendues en cas de sanction sont rétroactivement versées dès lors que le bénéficiaire reprend contact avec son référent et s'engage à nouveau à respecter ses obligations.

M. FAUVET souligne que le groupe « La Somme en commun » a toujours porté un regard vigilant sur l'expérimentation du RSA rénové, et soutient que les résultats positifs observés et qui sont collectivement reconnus résultent, non pas de l'aspect coercitif du dispositif, mais des moyens humains et financiers qui ont été mobilisés pour accompagner les bénéficiaires du RSA. Il s'interroge une nouvelle fois sur la façon dont les 15 heures d'activité seront généralisées sur le long terme à l'ensemble des bénéficiaires du RSA.

Mentionnant le décret évoqué par Mme la Présidente, M. FAUVET rétorque que la majorité départementale s'est saisie de ce cadre réglementaire pour durcir les sanctions alors que ce texte offrait une simple faculté aux Départements.

Enfin, M. FAUVET reconnaît le rôle de la Région en tant que chef de file en matière de mobilité, mais exprime ses doutes quant à la capacité de l'échelon régional à répondre efficacement aux besoins de proximité. Il relève que le nombre de véhicules disponibles pour les demandeurs d'emploi sur le territoire d'Amiens est limité, et cite les observations de la Cour des comptes qu'il juge critiques à l'égard du dispositif régional. M. FAUVET conclut son propos en observant que les difficultés financières de la Région rendent incertaine la réponse qui sera apportée aux publics les plus éloignés de l'emploi dont le Département a la responsabilité.

Mme la Présidente réfute le lien établi par M. FAUVET entre les résultats positifs de l'expérimentation et l'application des sanctions, lien qu'elle n'a fait à aucun moment. Elle rappelle, par ailleurs, que l'obligation pour les bénéficiaires du RSA d'accomplir 15 heures d'activité s'applique à l'ensemble des bénéficiaires du RSA et non aux seuls participants de l'expérimentation et réaffirme que les résultats obtenus ne sont pas liés à un durcissement des sanctions, mais bien aux moyens mis en œuvre pour accompagner les personnes vers l'insertion.

S'agissant du décret, Mme la Présidente confirme que son application résulte d'un choix du Département, qu'elle assume car il traduit un cadre qui ne doit, selon elle, poser aucune difficulté dans la mesure où les règles sont posées et connues des bénéficiaires du RSA et que les sanctions n'ont vocation à s'appliquer qu'en cas d'irrespect.

Enfin, en réponse à l'interpellation de M. FAUVET concernant les actions de la Région en matière de mobilité, Mme la Présidente l'invite à se tourner vers cette dernière afin d'obtenir les informations souhaitées.

M. SOMON cite un passage du rapport relatif au RSA rendu en 2022 par la Cour des comptes au terme duquel la juridiction financière reconnaît que le dispositif a permis d'assurer « la protection des allocataires contre la grande pauvreté » et de supprimer des « trappes à l'inactivité ». En revanche, ce même rapport relève trois points faibles : un non-recours persistant ; une faiblesse de l'accompagnement et une contractualisation insuffisante, qui limitent les perspectives d'insertion. M. SOMON considère que l'expérimentation menée par le Département, bien qu'elle puisse encore être améliorée, vise précisément à répondre à ces constats, en renforçant l'accompagnement des bénéficiaires vers l'insertion.

Mme QUIQUEMPOIS rappelle le montant des allocations perçues par les bénéficiaires du RSA : une personne seule perçoit 646 euros par mois ; un couple avec un enfant perçoit 969 euros mensuels. Elle insiste sur la grande précarité dans laquelle vivent ces publics et exprime son malaise face aux jugements portés à l'égard de personnes qui seraient désignés selon elle comme « voleurs ».

Mme la Présidente invite chacun à mesurer ses propos et souligne que le terme de « voleur » n'a été employé à aucun moment au cours des débats. Elle insiste à nouveau sur le principe des droits accordés au bénéficiaire du RSA et des devoirs corrélatifs qu'il s'engage à respecter et qui donne lieu à sanction en cas d'irrespect de sa part, la définition de ce cadre n'ayant aucunement pour objectif de stigmatiser les bénéficiaires du RSA. Mme la Présidente souligne que les élus de la majorité connaissent les réalités de la précarité et de la misère sociale, et invite les membres de l'opposition à ne pas leur prêter des intentions erronées à l'égard des bénéficiaires du RSA.

M. STOTER s'interroge sur à la nécessité de durcir le règlement départemental relatif au RSA, rappelant que le cadre en vigueur prévoyait déjà des mécanismes de contrôle et de sanction.

Mme la Présidente rappelle l'objectif poursuivi, précédemment expliqué, et conclut le débat en rappelant que des moyens importants sont mobilisés par la collectivité pour accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'emploi, et qu'il est donc nécessaire d'inciter au respect des règles établies pour atteindre cet objectif.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme MAILLE-BARBARE pour M. SOMON.

Mme la Présidente accueille la demande de M. FAUVET de disjoindre le vote du rapport par programmes.

Il est procédé au vote électronique des programmes 0401 et 0402. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 28

Contre : 17

Abstention : 0

NPPV : 0

Il est procédé au vote électronique du programme 0404. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 40

Contre : 4

Abstention : 1

NPPV : 1 (M. BOUCHY)

25.2.21 BUDGET ANNEXE - FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL) - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 ET BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 (MISSION 4) – M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOUCHY présente les propositions du rapport examiné.

M. FAUVET s'interroge sur l'excédent de fonctionnement du FSL, d'un montant de 2,3 millions d'euros en 2024, excédent qui, selon lui, n'est pas cohérent avec les besoins des concitoyens qui augmentent, comme en témoignent le nombre croissant de demandes.

M. BOUCHY confirme tout d'abord que les efforts déployés par le Département pour faciliter l'accès au FSL ont porté leurs fruits, les besoins identifiés étant désormais mieux couverts par le dispositif. S'agissant ensuite de l'excédent évoqué par M. FAUVET, il indique que le Département doit maintenir un niveau de financement suffisant pour inciter les autres collectivités partenaires à abonder le fonds.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

**25.2.22 AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES (MISSION 5) –
Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme RAGUENEAU présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.3.13 AMÉNAGEMENT (MISSION 7) – M. Pascal BOHIN, rapporteur, conclusions adoptées

M. BOHIN présente les propositions du rapport examiné.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 4 (M. de JENLIS, Mme DELÉTRÉ, M. DUFLOT et M. JARDÉ)

25.4.8 INFRASTRUCTURES (MISSION 8) – M. Hubert de JENLIS, rapporteur, conclusions adoptées

M. de JENLIS présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER précise que la démarche relative aux Plans de Mobilité Simplifié (PDMS) qui incluent les projets de Schéma Directeur Cyclable (SDC) de cinq EPCI, a été menée conjointement dans le cadre du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, et que l'ensemble de ces territoires, à l'exception du Grand Roye, sera ainsi couvert par un document structurant, permettant de progresser sur les différents aspects de la mobilité.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions du rapporteur sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.21 CULTURE (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ se réjouit du bilan positif des Journées du Patrimoine, qui ont permis d'accueillir près de 12 000 visiteurs sur l'ensemble des sites départementaux, puis elle présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente remercie M. Christian MANABLE, ancien Président du Conseil général de la Somme, d'avoir assuré une partie des visites de l'Hôtel des Feuillants lors des Journées du Patrimoine.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.22 BUDGET ANNEXE - CENTRE CULTUREL DÉPARTEMENTAL DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUE (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné, et précise que le prix des deux catalogues proposés à la boutique du Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier a été ajusté en commission : ils sont proposés à la vente au prix unitaire de 40 € TTC, soit 37,91 € HT.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.23 BUDGET ANNEXE - HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE (MISSION 10) – Mme Margaux DELÉTRÉ, rapporteure, conclusions adoptées

Mme DELÉTRÉ présente les propositions du rapport examiné.

Mme la Présidente se réjouit de l'engouement suscité par le musée de l'Historial de la Grande Guerre auprès des collèges du département et souligne également l'initiative de M. Philippe DESTABLE, Directeur académique des services de l'Éducation nationale, qui a organisé une rencontre avec l'ensemble des inspecteurs pédagogiques afin de leur faire découvrir le musée et de les inviter à en promouvoir la visite auprès des enseignants.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.5.24 COLLÈGES ET ACTIONS ÉDUCATIVES (MISSION 12) – Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure, conclusions adoptées

En propos liminaires, Mme CARON-DECROIX présente les chiffres clés concernant la rentrée scolaire 2025-2026 au sein des collèges publics de la Somme. Elle indique que 20 512 collégiens y sont inscrits, ce qui représente une baisse de 318 élèves par rapport à l'année précédente (- 297 en 2024 par rapport à 2023), tendance également observée dans l'enseignement privé. Elle ajoute que les effectifs diminuent dans 32 collèges, restent stables à Conty et Nouvion, et augmentent dans 16 établissements, dont 5 à Amiens. Les hausses les plus importantes concernent les collèges Eugène Lefebvre à Corbie (+44 élèves) et Jean-Moulin à Albert (+29 élèves), tandis que les baisses les plus significatives concernent les collèges Jacques Brel à Villers-Bretonneux (-46 élèves), Joliot Curie à Longueau (-45 élèves) et Édouard Lucas à Amiens (-35 élèves). Enfin, elle informe les membres de l'Assemblée qu'une réunion sur la sectorisation se tiendra prochainement avec l'ensemble des membres de la commission, conformément aux engagements pris.

Mme CARON-DECROIX présente les propositions du rapport examiné.

Évoquant la modulation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collèges, M. FAUVET rappelle que le passage à une modulation de 30% risque de réduire significativement la DGF de certains collèges, en particulier ceux affichant une trésorerie élevée. S'il reconnaît que le principe de rééquilibrage et de solidarité horizontale entre établissements est légitime, M. FAUVET s'inquiète d'une modulation aussi importante, source de disparités entre les établissements, et s'interroge sur la mise en place d'un mécanisme qui permettrait de corriger de tels écarts.

Revenant sur les tarifs de restauration scolaire dans le premier degré, M. FAUVET souligne que la proposition examinée confirme le caractère prématuré de la décision adoptée en juin dernier qui, selon lui, a mis certaines communes en difficulté, justifiant aujourd'hui un ajustement de la part du Département. Il soulève deux questions : d'une part, le tarif dérogatoire mentionné a-t-il vocation à s'appliquer au-delà du 1^{er} janvier 2026, d'autre part comment justifier le maintien de différences entre les communes qui démontre l'impossibilité de rétablir la justice initialement recherchée ?

Mme la Présidente souligne qu'il s'agit de différer de quatre mois l'application des nouveaux tarifs, pour une application au 1^{er} janvier 2026 au lieu du 1^{er} septembre 2025, afin de prendre en compte les réactions des communes et EPCI concernés et leur permettre d'ajuster leurs budgets en conséquence. Elle confirme que la modification des tarifs a pour objectif de rétablir une justice entre les communes et EPCI, certains bénéficiant jusque-là d'une aide indirecte pour les élèves de premier degré accueillis dans les collèges départementaux, et précise que deux communes mettront prochainement fin au partenariat.

Concernant la modulation de la DGF, Mme la Présidente souligne que certains établissements disposent de plus de 200 jours de fonds de roulement et que l'objectif de la mesure est de rééquilibrer les ressources en favorisant l'utilisation de ces moyens pour, notamment, améliorer le cadre de vie des collégiens.

Mme VAST évoque le Somme Chéquier Collégien, et souligne que sa diminution à 50 € a suscité de nombreuses réactions, l'une d'elle consistant à remettre en cause le budget accordé à la distribution de multiples documents papier (flyers, livrets, etc.) au détriment des ressources destinées aux collégiens.

Tout en comprenant la remarque, Mme la Présidente souligne que la dématérialisation permet, certes, de réaliser des économies afin de réaffecter les moyens, mais ne peut être généralisée. Concernant la baisse du montant du Somme Chéquier Collégien, elle affirme que, dans le contexte actuel, ce dispositif reste très apprécié des familles et des associations locales, comme en témoignent les retours positifs qui sont régulièrement recueillis.

Mme QUIQUEMPOIS note que la réduction s'est opérée sur la faculté d'achat de livres. Par ailleurs, elle suggère qu'une piste de réflexion soit ouverte afin de corriger le système actuel qui ne permet pas au collégien d'obtenir le remboursement de la différence si le prix du livre est inférieur à la valeur faciale du chèque utilisé

Mme la Présidente confirme que ce cas de figure n'est pas satisfaisant et accueille favorablement la proposition de faire évoluer le système si cela est techniquement possible.

À l'instar de ce qui a été mis en place s'agissant de la carte restaurant, M. BEAUVARLET suggère de dématérialiser le chéquier collégien.

Mme la Présidente souligne que cette proposition est d'ores et déjà en cours de réflexion.

M. STOTER revient sur l'expérimentation des collèges sans téléphone, et demande si un bilan de la situation dans les 50 collèges publics du département a pu être établi.

Confirmant les propos de Mme la Présidente, Mme CARON-DECROIX, indique que la dématérialisation du chéquier collégien est à l'étude, en lien avec la direction des collèges et l'Inspecteur d'Académie. Quant à la question soulevée par M. STOTER sur l'expérimentation des collèges sans téléphone, elle précise ne disposer à ce jour d'aucune évaluation chiffrée à l'échelle départementale mais que le sujet est pris en compte.

Mme la Présidente souligne que tout projet de dématérialisation du chéquier collégien devra se faire en lien avec les associations qui actuellement acceptent le chéquier papier.

Confirmant la remarque de Mme la Présidente, Mme CARON-DECROIX souligne que la gestion des chéquiers collégien en format papier présente plusieurs avantages parmi lesquels la simplicité pour les associations qui les reçoivent. C'est pourquoi, tout en accueillant favorablement l'idée de la mise en place éventuelle d'un chéquier dématérialisé, elle appelle l'attention des membres de l'Assemblée sur la nécessité de trouver un prestataire capable de maintenir l'exigence de simplicité pour la gestion des associations, à défaut de quoi, le format papier devrait être conservé.

Revenant sur le tarif dérogatoire de restauration scolaire, M. FAUVET remarque qu'il a vocation à s'appliquer au-delà du 31 décembre, l'objectif de rétablir un équilibre entre les communes et EPCI n'étant donc, selon lui, pas atteint.

Mme la Présidente répond que la durée d'application de la tarification dérogatoire ne peut être déterminée dans la mesure où elle dépend de la durée pendant laquelle la commune ou le SISCO s'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires ; elle souligne que, désormais, le tarif de 7 € correspond au coût réel de confection et de service du repas et non plus au prix pratiqué pour les collégiens.

Évoquant le Somme Chéquier Collégien dont la valeur faciale était fixée à 80 €, M. SOMON souhaite avoir une estimation de sa consommation par les collégiens. Par ailleurs, il rappelle son attachement à la mutualisation des équipements publics et souligne le double l'intérêt (économique et garantissant une meilleure qualité des repas) d'une telle démarche pour assurer l'accueil des élèves du primaire lorsque les écoles communales ne disposent pas de cantines. Il exprime le vœu que l'accueil des demi-pensionnaires des écoles primaires dans les collèges soient toujours possible et cite l'exemple du collège de Bernaville

Mme la Présidente précise que sur les deux dernières années, 87% des collégiens ont utilisé le Somme Chéquier Collégien. Enfin, elle partage la remarque de M. SOMON concernant la mutualisation dont le développement pourrait par ailleurs se justifier eu égard à la baisse démographique constatée dans les écoles primaires et les collèges qui exposent les communes à un risque de fermeture de classe ne leur permettant pas d'investir sereinement dans la création de nouvelles cantines.

M. BOUCHY revient sur la décision prise par la commune de Corbie d'assurer elle-même la restauration des élèves du primaire.

En complément de ses propos, Mme la Présidente indique que 87% des collégiens ont utilisé leur Somme Chéquier Collégien, mais que seulement 55% des chèques ont été utilisés, ce dernier chiffre ayant justifié la baisse de la valeur faciale dudit chéquier.

Il est procédé au vote électronique. Les conclusions de la rapporteure sont adoptées :

VOTES : Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 15

NPPV : 5 (Mme CARTON, Mme ÉVRARD, M. HERTAULT, Mme MARTIN et M. STOTER)

(La séance est suspendue à 12 heures 47).

(La séance, suspendue à 12 heures 47, est reprise à 14 heures 30)

PRÉSIDENTE : Mme Christelle HIVER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pascal BOHIN

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Virginie CARON-DECROIX, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Margaux DELÉTRÉ, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, Mme Valérie DEVAUX, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, M. Stéphane HAUSSOULIER, Mme Josiane HÉROUART, M. Claude HERTAULT, M. Olivier JARDÉ, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, M. René LOGNON, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUD, Mme Guislaine SIRE, M. Jean-Jacques STOTER, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSÉS : Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Monique ÉVRARD, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Wilfried LARCHER, M. Laurent SOMON, Mme Nathalie TEMMERMANN

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LARCHER pour Mme DEVAUX, Mme HOLLEVILLE-MILHAT pour M. DEMOUY, Mme TEMMERMANN pour M. BOULOGNE, M. JARDÉ pour Mme DELÉTRÉ, M. SOMON pour Mme HIVER et Mme ÉVRARD pour M. NOIRET.

En réponse aux propos tenus par M. FAUVET concernant le dispositif régional de mobilité, Mme LHOMME porte à la connaissance des membres de l'Assemblée les éléments transmis par les services de la Région Hauts-de-France. Elle précise que 50 véhicules sont mis à disposition par la Région : 25 sont présents à Lille et 25 à Amiens ; elle ajoute que la flotte devrait prochainement être complétée.

25.6.6 RAPPORT FINANCIER DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION TOURISTIQUES "SOMME TOURISME" - ANNÉE 2024 (MISSION 15) – M. Bertrand DEMOUY, président, rapporteur, prise d'acte

M. DEMOUY présente les propositions du rapport examiné.

M. STOTER se réjouit des résultats positifs qui permettent, selon lui, d'envisager « avec enthousiasme » les exercices 2026 et 2027.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme LHOMME pour M. BOHIN.

M. BEUVAIN signale une erreur de vote sur le rapport n° 25.5.24 que les membres du groupe « Gauche démocrate républicaine » (Mmes QUIQUEMPOIS, ESTEBAN, MM. LOGNON, RENAUD et lui-même) souhaitent corriger afin d'exprimer leur abstention.

Mme la Présidente indique que la demande de modification de vote est prise en compte pour les cinq membres du groupe.

L'Assemblée prend acte du rapport financier de l'ADRT Somme Tourisme pour l'année 2024.

Évoquant les lauréats du budget participatif 2024-2025, M. STOTER exprime à nouveau le souhait qu'une réflexion puisse être menée sur les règles de vote du prochain budget participatif qui, selon lui, pourraient être modifiées dans l'objectif d'obtenir une meilleure répartition territoriale des lauréats et d'éviter notamment la concurrence entre des projets proposés dans un même canton.

M. DUFLOT évoque la possibilité de réunir une commission qui veillerait à une répartition équilibrée des projets. Il souligne, néanmoins, qu'il est impossible de pallier l'absence de projet dans certains cantons, l'objectif du Département étant d'inciter le plus grand nombre à participer mais ne pouvant aller au-delà. Il conclut en soulignant que l'édition 2024-2025 démontre une grande diversité de participants, tels qu'associations, collèges ou particuliers mais qu'il est difficile d'obtenir un projet par canton.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. LARCHER pour M. HAUSOULIER, M. BIHET pour Mme DEVAUX et Mme de WAZIERS pour M. LEFEUVRE.

25.1.37 VŒU – TRANSPARENCE, CONDITIONNALITÉ ET ÉVALUATION POUR LES AIDES PUBLIQUES ACCORDÉES AUX ENTREPRISES – M. Laurent BEUVAIN, rapporteur, vœu adopté

M. BEUVAIN présente le vœu intitulé « Transparence, conditionnalité et évaluation pour les aides publiques accordées aux entreprises » déposé par « Gauche démocrate républicaine », « La Somme en commun » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente précise que ce vœu a fait l'objet d'une réécriture commune en première commission.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.1.38 VŒU – POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE DE PROXIMITÉ DANS L’AVENIR DE LA FILIÈRE D3E – Mme Esra ERCAN, rapporteure, vœu adopté

Mme ERCAN présente le vœu intitulé « Pour une meilleure prise en compte de l'économie circulaire de proximité dans l'avenir de la filière D3E » déposé par le groupe « Avenir solidaire et durable » et M. Frédéric FAUVET, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente précise que ce vœu a fait l'objet d'une réécriture commune en première commission.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.2.23 VŒU – ENSEMBLE, CONTINUONS À PROTÉGER LES ENFANTS QUI SONT À LA RUE – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, vœu adopté

M. FAUVET présente le vœu intitulé « Ensemble, continuons à protéger les enfants qui sont à la rue » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente précise que ce vœu a fait l'objet d'une réécriture commune en première commission, et souligne que le Département s'acquitte pleinement de ses obligations, l'État devant, quant à lui, mobiliser les moyens suffisants pour accueillir les enfants relevant de sa sphère de compétence.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.2.24 MOTION – À PROPOS DU DISPOSITIF « SOLUTIONS MOBILITÉ EMPLOI » - Mme Zohra DARRAS, rapporteure, motion rejetée

Mme DARRAS présente la motion intitulée « À propos du dispositif "Solutions Mobilité Emploi" » déposée par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Mme la Présidente confirme la position de la majorité compte tenu des éléments précédemment développés, le public cible prioritaire du Département étant constitué des personnes en recherche d'emploi.

Il est procédé au vote électronique. La motion est rejetée :

VOTES : Pour : 17

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

25.2.25 VŒU – POUR UNE SANTÉ DE PROXIMITÉ : SAUVONS NOS PHARMACIES RURALES !

– M. Jean-Michel BOUCHY, rapporteur, vœu adopté

M. BOUCHY présente le vœu intitulé « Pour une santé de proximité : sauvons nos pharmacies rurales ! » déposé par les groupes « Unis pour la Somme », « Somme droite, centre et indépendants » et MM. Frédéric DEMULE et Wilfried LARCHER, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Après avoir souligné que les fermetures de pharmacies dans le département touchent essentiellement des pharmacies rurales, lesquelles jouent, selon lui, un rôle important de conseil et d'accompagnement d'une population vieillissante, M. TONOLLI considère qu'il « faut préserver le maillage en pharmacies », spécificité du pays. Il salue l'initiative prise à travers le vœu présenté et annonce que le groupe « Avenir solidaire et durable » s'y associe.

M. JARDÉ souligne que la situation est d'autant plus préoccupante lorsque les fermetures des pharmacies sont dues à des faillites. Il élargit la réflexion en évoquant le sujet de l'installation obligatoire des personnels soignants dans des territoires confrontés à la fermeture d'écoles, de bureaux de poste ou de pharmacies.

Mme la Présidente souligne que la défense des services à la population et l'accès aux soins est un sujet transpartisan.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.2.26 VŒU – DÉFENDRE LES DROITS DES FEMMES ET LEURS ASSOCIATIONS – M. Frédéric FAUVET, rapporteur, vœu adopté

M. FAUVET présente le vœu intitulé « Défendre les droits des femmes et leurs associations » déposé par les groupes « La Somme en commun », « Gauche démocrate républicaine » et « Avenir solidaire et durable », qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est adopté à l'unanimité :

VOTES : Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

25.2.27 VŒU – MAINTENIR LE DISPOSITIF « TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE » AU-DELÀ DU 30 JUIN 2026 – Mme Esra ERCAN, rapporteure, vœu rejeté

Mme ERCAN présente le vœu intitulé « Maintenir le dispositif "Territoire Zéro Chômeur de longue durée" au-delà du 30 juin 2026 » déposé par les groupes « Avenir solidaire et durable » et M. Jean-Louis PIOT, qui figure en annexe au présent procès-verbal.

Malgré les efforts entrepris sur le territoire pour mettre en place le dispositif « Territoire Zéro chômeur de longue durée », M. BOUCHY rappelle qu'aucun résultat satisfaisant n'a pu être obtenu, contrairement à d'autres initiatives portées par le Département, telle que l'expérimentation du RSA rénové, dont le bilan est positif et permet au Département de revendiquer les meilleurs résultats au niveau national. M. BOUCHY conclut son propos en rappelant que dans le cadre de la généralisation du RSA rénové sur le territoire départemental, les efforts vont être mobilisés pour maintenir les moyens financiers importants afin d'accompagner les bénéficiaires du RSA, objectif prioritaire qui ne permet pas de soutenir un dispositif qui n'a pas fait ses preuves dans le département.

Mme ERCAN précise que le dispositif « Territoire Zéro Chômeur de longue durée » et l'expérimentation du RSA rénové sont deux dispositifs distincts ayant des objectifs différents. Elle souligne que le premier existe depuis 10 ans sur le territoire national, et qu'il risque de disparaître entraînant ainsi la fin des obligations de financement de l'État et des collectivités territoriales. Elle conclut en soulignant que ce dispositif a permis à plus de 3 800 personnes sur le territoire national de retrouver une activité professionnelle avec un taux de satisfaction très positif. Elle insiste sur la nécessité de poursuivre ce travail au niveau national et regrette la position de la majorité sur ce vœu.

M. BOUCHY confirme ses propos précédemment tenus.

Mme la Présidente donne lecture du pouvoir qui lui a été remis : Mme DARRAS pour M. FAUVET.

Il est procédé au vote électronique. Le vœu est rejeté :

VOTES : Pour : 17

Contre : 29

Abstention : 0

NPPV : 0

(La séance est levée à 15 heures 12).

.....

LA PRÉSIDENTE

Mme Christelle HIVER



LE SECRÉTAIRE

M. Pascal BOHIN



Réunion du Conseil départemental du 22 septembre 2025

Discours introductif de Christelle HIVER Présidente du Conseil départemental de la Somme

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Sénateur,

Madame la Députée Européenne,

Mesdames, Messieurs les Vice-présidents,

Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, *chers collègues*,

Messieurs les anciens Conseillers et Conseillers départementaux honoraires,

Mesdames, Messieurs,

Notre session de rentrée s'ouvre aujourd'hui après une saison estivale marquée d'une part, par de belles réussites culturelles et touristiques, à commencer par un festival de Saint Riquier qui a fêté avec succès ses 40 ans et d'autre part un engouement grandissant des touristes et des samariens pour notre Véloroute Vallée de Somme vallée Idéale. N'oublions pas non plus ce beau rassemblement populaire que fut le départ d'une étape du tour de France à Amiens.

La rentrée de nos collégiens dans nos établissements s'est par ailleurs déroulée dans les meilleures conditions avec plus de 3 millions de travaux réalisés pendant l'été dans nos collèges. De surcroît, nous pouvons mettre en avant la qualité « tout inclusif » du collège de Corbie.

De plus, ce week-end les Journées Européennes du Patrimoine se sont déroulées avec succès. Près de 11 500 visiteurs ont pu découvrir les sites patrimoniaux sous gestion départementale ou de Somme Patrimoine, chiffre qui poursuit sa progression et qui marque l'engouement des samariens pour

découvrir leur patrimoine ou leur histoire. Je profite de cette session pour remercier tous les agents qui ont concouru à cette réussite que ce soit dans la préparation de ces Journées Européennes du Patrimoine ou bien durant ces deux jours d'ouverture.

Venons-en à aujourd'hui. Nous ouvrons cette session dans un climat national marqué par une instabilité politique persistante. Le gouvernement, fragilisé par des tensions internes et une majorité parlementaire incertaine, peine à faire entendre sa voix.

La récente chute du gouvernement Bayrou et la nomination de M. Sébastien Lecornu comme Premier ministre n'ont pas apaisé les inquiétudes. Au contraire, elles ont ravivé les tensions sociales, comme en témoignent les mobilisations du 10 et du 18 septembre.

Le Gouvernement, vous le savez, traverse une période de grande fragilité. Les équilibres parlementaires sont précaires, les tensions sociales vives, quand les attentes des citoyens sont immenses.

Dans ce climat, 84 % des Français estiment que l'exécutif ne tiendra pas jusqu'à la fin de l'année.

Mais quand tout semble vaciller, il nous faut redoubler d'efforts pour restaurer la confiance et tracer des perspectives claires.

Car au-delà des jeux d'appareils, c'est bien la stabilité de notre démocratie qui est en jeu. Une démocratie bousculée, contestée, parfois même menacée par les ingérences extérieures, les replis identitaires ou les discours de rupture.

Dans ce contexte, les départements apparaissent plus que jamais comme des piliers de proximité, de cohésion et de résilience.

Nous, collectivités territoriales, sommes les premiers témoins des fractures sociales, des urgences environnementales, des besoins de solidarité.

Nous sommes aussi les premiers artisans des réponses concrètes : dans les collèges, les maisons de solidarité, les routes, les politiques d'insertion ou encore la transition écologique.

Notre action quotidienne est un rempart contre le décrochage démocratique.

C'est pourquoi je veux ici réaffirmer avec force le rôle essentiel des départements dans la République. Nous ne sommes pas de simples relais ou guichets administratifs.

Nous sommes des acteurs politiques à part entière, porteurs d'une vision, d'un ancrage territorial, d'une capacité d'innovation. Et dans cette période troublée, notre responsabilité est immense : maintenir le lien, garantir les droits, accompagner les plus fragiles, et surtout, incarner une République qui protège et qui rassemble.

Les départements apparaissent plus que jamais comme des piliers de stabilité et de proximité. Ils sont les garants d'une action publique concrète, ancrée dans les réalités du quotidien, loin des joutes politiciennes parisiennes. Et notre département de la Somme ne déroge pas à cette règle.

C'est pourquoi, il nous faudra redoubler de vigilance. En effet, dans un courrier du 19 septembre dernier, adressé à l'ensemble des strates de collectivités, le Premier ministre évoque « un impératif de clarification des rôles et compétences entre Etat et collectivités territoriales » avec l'annonce d'un projet de loi qui identifierait, compétence par compétence, le niveau le plus pertinent d'intervention et les moyens affectés pour leur financement.

Si les objectifs sont louables : amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens, simplification et lisibilité de l'action publique, réalisation d'économies sur le long terme, nous nous souvenons aussi des clarifications non

abouties du passé, avec la loi NOTRe notamment, et nous constatons au quotidien le reste à charge des collectivités pour des compétences régaliennes. Des contributions sont attendues pour le 31 octobre prochain. Notre département et Départements de France prendront évidemment toute leur part, encore faudra-t-il être entendus !

Je vous invite bien entendu à me faire part de vos réflexions sur le sujet.

Cependant, nous n'avons pas attendu ces annonces du Premier ministre ; Ces dernières semaines et dans les semaines à venir, notre territoire a été et sera le théâtre de nombreuses initiatives qui illustrent la vitalité de notre action locale :

- L'inauguration de la friche Maréchal à Rosières-en-Santerre, symbole de reconversion et de dynamisme économique ;
- La découverte du circuit de randonnée labellisé Handi'Spot "Liaison vers la boucle des Mares et Marcheville", nouvelle étape en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion ;
- La rencontre des lauréats du Budget Participatif sur le thème de la transition écologique, qui témoigne de l'engagement citoyen et de notre volonté de construire avec les habitants ;

Ces actions, parmi tant d'autres, démontrent que les départements sont des acteurs de solutions. Ils innovent, expérimentent, accompagnent. Ils sont au cœur des solidarités humaines et territoriales.

Mais cette responsabilité, nous devons l'assumer pleinement, dans un contexte budgétaire contraint et face à des attentes citoyennes toujours plus fortes. C'est ce que nous avons fait lors de notre budget primitif et je voudrais saluer à cet instant l'esprit de responsabilité de nos partenaires, des associations, de nos collègues Maires. Tous sont conscients de la résilience dont nous devons faire preuve collectivement.

C'est aussi ce que nous faisons actuellement en travaillant un plan pluriannuel d'investissements 2026-2030 qui n'obéit pas notre équilibre financier.

En dépit des difficultés et de l'incertitude, il nous faut continuer à défendre notre modèle de service public de proximité, à porter haut les valeurs de justice sociale, d'égalité des chances et de transition écologique.

C'est ce constat que nous avons également souligné lors du séminaire des Présidents des Départements de France, il y a deux semaines, en réaffirmant le rôle stratégique des Départements dans l'architecture institutionnelle française. Nous ne sommes pas de simples gestionnaires de compétences, mais des moteurs de transformation publique.

Nous devons tirer parti de cette reconnaissance pour renforcer notre plaidoyer auprès de l'État, notamment sur les enjeux de financement, de décentralisation effective, et de simplification des normes.

Car des enjeux de financement il y en a !

Le financement des SDIS, le financement des services autonomie, le financement de toutes les aides individuelles de solidarité, pour ne citer que quelques exemples et démontrer que le modèle a atteint ses limites et que sans de véritable refonte, sans de véritables réformes, les départements vont droit dans le mur !

Cette session s'inscrit à la fois dans cette nécessaire prise en considération des fragilités budgétaires qui se font de plus en plus prégnantes mais aussi dans notre capacité à agir, notre volonté de faire et notre responsabilité sociale.

Cette session vise donc à consolider nos engagements budgétaires, à renforcer nos partenariats et à poursuivre les projets structurants pour notre territoire.

Je tiens à saluer l'esprit de concertation qui a prévalu ces derniers jours autour des voeux déposés. Quatre d'entre eux ont fait l'objet d'une réécriture consensuelle, fruit d'un travail collectif entre les groupes d'opposition et de la majorité. Ils traduisent notre volonté commune de dépasser les clivages pour répondre aux attentes des habitants de la Somme.

Cet esprit de responsabilité se retrouve également dans les deux missions transpartisanes mises en place.

A commencer par la mission dédiée à la protection de l'enfance qui a fortement mobilisé ses membres. La production du rapport final, pour améliorer la prise en charge des enfants, est certes différée de quelques semaines mais ce afin de produire un rapport étayé et accompagné de préconisations concrètes.

La seconde mission, dite « mission probité », s'exécute actuellement avec les entretiens, menés par le cabinet externe diligenté, afin d'aboutir à une cartographie des risques et au plan d'actions de prévention adéquat.

Je vous invite donc à aborder cette journée avec la même exigence et le même esprit de responsabilité. Les débats qui s'ouvrent doivent nous permettre de faire avancer des propositions utiles, concrètes et porteuses de sens pour notre territoire.

Je vous remercie.

SESSION 22 SEPTEMBRE 2025

Intervention groupe Gauche Démocrate Républicaine Elu-e-s communistes et divers gauche

**Madame la Présidente,
Cher-e-s collègues,**

C'est l'histoire d'une petite dame, elle s'approche de la rive d'un fleuve, se déshabille et puis se jette à l'eau.

Soudain une main transperce le ciel pour saisir un alligator parti à la rencontre de la petite dame et une voix glaçante, grave et menaçante assène : « Stop là, On ne touche pas à Madame Lacoste » ...

Vous aurez toutes et tous reconnu de façon très imagée les cris d'orfraie émis par l'angoisse des patrons français, de Bernard Arnault à l'actuel patron du Medef Patrick Martin, apeurés par le danger d'une possible taxe gauchiste !

L'actualité et nos médias ont même poussé la caricature pour nous exhumer la présence et les bons conseils avisés de Pierre Gattaz, prédécesseur de l'actuel patron des patrons et fils du non moins célèbre Yvon Gattaz, son papa, Président du Patronat Français des années 80 dont tout le monde se souvient de sa citation :

« En France, on ne fait pas la même politique avec un PCF à plus de 15 % ou un PCF à moins de 10 % »

Nous retiendrons de cette citation un aveu, jamais dans la bouche d'Yvon Gattaz il a été question d'une fuite des patrons et des entreprises, mais simplement l'inquiétude d'un portefeuille soumis à une plus juste imposition pour une meilleure redistribution des richesses créées.

Car aujourd'hui, une heure de travail crée 70 euros de richesse pour un gain empoché de 18 euros par un salarié.

Aujourd'hui le salarié est payé jusqu'à la mi-journée, le reste il travaille gratuitement pour son patron.

Et pour tordre le cou à cette petite musique dissonante pour la santé des salariés, pour leur couverture sociale en cas de perte d'emploi ou pour leur retraite, il faut cesser d'accuser le coût du travail et le poids des charges sur les salaires.

Les cotisations sont les garanties des 3 volets de la protection des salariés et du salaire différé.

Des cotisations dont la part patronale a diminué durant les dernières décennies pour constater l'augmentation du % payé par les salariés.

Des cotisations patronales, rappelons que ce n'est pas un cadeau, c'est une partie du salaire qui nous est due, c'est la part de la richesse créée par les travailleurs qu'ils versent en notre nom et dont le montant est de 170 milliards.

Et puis si nous renversions le mythe de l'employeur comme entité providentielle pour sortir le salarié de la condition de subordination ...

Car si tout le monde est persuadé que l'entreprise crée des emplois il n'en est rien.

L'entreprise achète des emplois et c'est nous les salariés pour 85 % de la production qui vendons notre force de travail manuelle ou intellectuelle, c'est notre activité qui crée les richesses et personne d'autre.

En fait, ce qui coûte cher, en réalité c'est le coût du capital, là, est le problème de compétitivité.

Ce sont les charges financières qui pèsent sur les entreprises, c'est-à-dire la ponction opérée par les actionnaires et les dividendes de l'ordre de 299 milliards et les charges bancaires et financières qui n'ont rien à voir avec l'investissement.

Mais personne ne le dit car c'est tabou ... préférant taper sur les soi-disant assistés des minimas sociaux, les soi-disant fainéants profitant du système ou l'immigration.

Pour construire une voiture, 22 % du coût sont les matières premières, 3 % les investissements productifs, 6 % la recherche et développement, 9 % les salaires et cotisations...

Où passe le reste ? Le flou est entretenu pour masquer plus de 50 % reversé sous forme de dividende aux actionnaires et rien pour l'appareil productif.

Voilà pourquoi c'est bien le coût du capital qui plombe l'économie.

Pas un mot non plus sur le patrimoine des 500 familles les plus riches, dont le matelas de 570 milliards en 2017 est de plus de 1200 milliards aujourd'hui.

Si les salariés et les petits salaires avaient connu proportionnellement la même progression le Smic serait aujourd’hui de 9 000 euros !

Aussi, lorsque notre porte-monnaie se vide celui des plus riches ne s'est jamais aussi bien rempli.

Alors, vous nous avez rappelé n'avoir aucun ami politique mais ces gouvernements pour lesquels vous avez apporté vos signatures pour les parrainer aux élections présidentielles et ces formations politiques auxquelles vous adhérez, ce sont elles qui ont supprimé l'ISF, baissé les impôts sur les dividendes, baissé les impôts sur les revenus financiers, supprimé la taxe professionnelle etc...

Et les 211 milliards d'aides publiques versées aux entreprises sans contrepartie, sans création d'emploi, sans évolution vers l'égalité salariale femme / homme, sans résorption de la précarité et l'emploi intérimaire, ce sont encore les mêmes politiques menées par celles et ceux qui ne sont pas vos amis à Amiens mais qui le sont à Paris.

Ce long exposé était nécessaire car l'entourloupe pour détourner notre regard des véritables auteurs et acteurs de la crise nous manipule tous les jours.

Cette même entourloupe est prolongée avec des effets dévastateurs sur nos politiques départementales et sur nos dispositifs, en témoigne le dernier budget primitif et la ponction gouvernementale sur le budget de notre collectivité.

Et ce n'est pas fini, si le prochain gouvernement reprend une feuille de route budgétaire ajournée pour ajouter 4 milliards supplémentaires aux 5 milliards du DILICO, aucun meilleur argument n'aura été trouvé pour justifier la fin programmée des départements par étouffement financier.

Nous n'attendons plus rien d'un Président de la République hors sol et responsable du chaos.

Un chef de l'État et des minorités présidentielles battus par 3 fois aux élections pour se maintenir aux affaires en dépit des désaveux et des rejets de leurs choix politiques que vous partagez ou avez partagés, cher-e-s collègues de la majorité, le temps d'un gouvernement éphémère d'hier et demain encore ...

La colère exprimée dans la rue jeudi dernier est l'aboutissement d'un trop-plein d'inégalités, de souffrances, d'injustices, de bas salaires, d'avenirs menacés, de vies sacrifiées.

Nous avons toujours nommé ces urgences et fait des propositions pour renforcer le rôle de bouclier social du Département.

La session nous apporte malheureusement des mauvaises nouvelles et des décisions vont amplifier les difficultés pour des Samariens déjà bien en peine.

Nous n'avons pas ménagé nos critiques depuis deux ans pour dénoncer l'expérimentation rénovée du RSA lorsque nous répétions :

« Le département va offrir des éléments de langage aux travailleurs pauvres et aux classes intermédiaires pour dénoncer les bénéficiaires de la solidarité nationale et les traiter de fainéants ». C'est aujourd'hui une réalité partagée par beaucoup.

De nombreux salariés ont perdu le sens de la revendication salariale à l'attention de leur patron pour jalousser une personne au RSA et qu'elle ne perçoive plus rien...

Vous avez encouragé cette France qui se lève tôt contre celle qui reste jouer à la maison et vos amis politiques se relayent pour l'entretenir avec des allumettes et un baril d'essence pour une extrême droite qui n'en demandait pas tant.

Irez-vous expliquer aux petits salaires que la suppression de l'allocation après une sanction administrative que vous vous apprêtez à voter avec la modification du règlement intérieur des allocataires du RSA ne leur profitera pas et que leur salaire n'augmentera pas ?

Expliquerez-vous aussi la très relative réussite du RSA rénové sur une expérimentation territoriale très limitée dont le coût de 2 millions pour 1 000 bénéficiaires mobiliserait 32 millions à l'échelle départementale ?

Expérimentation pour laquelle des acteurs et des structures intervenantes ont laissé paraître leur mécontentement sur le fait de ne pas être payés à ce jour.

Une expérimentation sur un territoire sans aucun engagement financier de l'État pour le pérenniser et l'instaurer sur tout le Département.

Expliquerez-vous aussi aux personnes bénéficiaires du dispositif « Solution Mobilité Emploi » en parcours d'insertion ou en reprise d'activité la suppression du remboursement de leurs frais kilométriques alors qu'il suffit d'être récemment rattaché à la direction des services pour avoir à disposition un véhicule de fonction remisé à domicile ?

Irez-vous expliquer le deux poids deux mesures de la collectivité où l'on donne beaucoup à ceux qui ont déjà tout mais on reprend à ceux qui n'ont plus rien ?

Irez-vous expliquer aux collèges publics les aides à l'investissement dans les collèges privés alors que la loi ne nous y oblige pas et alors que nous attendons depuis 4 ans là un Plan Pluriannuel de Reconstruction et d'Investissement dans les collèges, alors que nous recensons dans les établissements des dégradations, des fuites, le besoin d'un

ascenseur, une verrière cassée, un problème thermique dans tout l'établissement en raison d'une chaudière vieillissante etc.

Prendrez-vous la responsabilité de plus et mieux protéger les enfants à la rue, de créer les conditions d'accueil supplémentaires plutôt que porter une parole vers le représentant de l'État et d'attendre une solution qui viendra trop tard si elle arrive un jour ?

Voterez-vous notre vœu pour demander à Monsieur le Préfet de porter à notre connaissance le détail des entreprises bénéficiaires de l'argent public et l'utilisation qui en a été faite, par souci de transparence et d'évaluation des aides publiques aux entreprises de la Somme, ce qui est une attente démocratique et un gage d'efficacité économique ou vous contenterez-vous seulement d'exprimer un vœu tiède pour laisser tranquilles les vrais acteurs de la crise ?

Car si vous deviez ne pas nous accompagner pour exiger la transparence financière sur l'argent public versé aux entreprises sans contrepartie, commentiriez-vous expliquer les sanctions encourues par une bénéficiaire du RSA pour percevoir 650 euros à condition de ne pas déroger aux nombreux devoirs qui parsèment son parcours.

Là encore y aurait-il dans la collectivité un deux poids deux mesures ?

La session va mettre à l'épreuve le slogan affiché « le Département proche de vous » à condition de redonner à nos dispositifs l'attention aux publics fragiles et aux structures publiques.

Le contraire sera de la communication contraire au slogan affiché et participera à creuser la fracture entre la parole publique et les habitants.

Je vous remercie.

**Intervention de Frédéric FAUVET
Conseiller départemental d'Amiens
Président du groupe « La Somme en commun »**

**A l'occasion de la session du 22 septembre 2025
du Conseil départemental de la Somme**

Madame la Présidente,
Chers collègues,

Réunion évaluation qui intervient bien tard : j'imagine que nous devions collectivement attendre le recrutement d'un prestigieux chargé de mission chargé de la valorisation des territoires
+ sérieusement : le GT est nécessaire

En cette fin d'année 2025, de nombreux indicateurs témoignent d'une dégradation accrue de la situation sociale dans notre département. Plus d'une famille samarienne sur 5 vit aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, avec des pics supérieurs à 30% de personnes pauvres dans les secteurs de Ham ou d'Amiens notamment. Et ce sont plus de 70% des élèves scolarisés dans notre département qui ont un indice de positionnement social (IPS) inférieur à la moyenne !

Les annonces récentes des fermetures d'entreprises ou de suppressions d'emplois, telles YNSECT à Poulainville (+ de 100 emplois supprimés) ou la Société Française de Galvanoplastie à Bernaville (68 emplois supprimés) ou encore la disparition de l'association ENVIE à Amiens vont encore aggraver cette crise sociale qui frappe les habitants de notre département. **Une crise sociale, faut-il le rappeler, qui est d'abord une crise économique qui résulte de la désindustrialisation très forte de notre département.**

Devant cette situation dramatique, il importe d'agir sans relâche, de ne pas relâcher nos efforts et d'optimiser les politiques de solidarité qui sont le cœur de l'action de notre collectivité départementale.

Ce n'est pas le moment de baisser les bras, Madame la Présidente, de donner l'impression d'abandonner nos concitoyens victimes de la crise économique et de laisser tomber des pans entiers de notre territoire.

Hélas, le nouveau RSA sous conditions, qui a produit des résultats durant sa phase d'expérimentation, se trouve aujourd'hui confronté

à un manque criant de moyens pour accompagner et renforcer l'insertion durable des allocataires du RSA.

Aucun moyen financier supplémentaire n'a été prévu par l'Etat pour la phase de généralisation ! L'intervention des services de l'Etat (France travail...) donne d'ailleurs lieu à d'importants financements de la collectivité départementale et donc à **un nouveau et massif transfert de charges de l'Etat vers les contribuables samariens...**

Sans doute est-ce la raison, madame la Présidente, pour laquelle votre majorité départementale envisage de **sanctionner de plus en plus durement tout manquement éventuel de la part des allocataires du RSA.**

Une décision destinée à faire des économies sur le dos des plus pauvres de nos concitoyens, en faisant disparaître des statistiques de très nombreux ayants-droits, alors même que déjà près de 35% de personnes qui pourraient en bénéficier ne font pas les démarches pour obtenir le RSA...

Tout comme vous vous apprêtez, madame la Présidente, après le refus il y a quelques semaines de financer la modeste augmentation annuelle du RSA pourtant prévue par la loi, vous vous apprêtez à **restreindre les aides à la mobilité pour les personnes en insertion ou en reprise d'emploi, en supprimant les remboursements de frais kilométriques et en réduisant l'intervention de notre collectivité aux seuls métiers en tension...**

Il s'agit là d'un contresens, d'une faute que vous vous apprêtez à commettre lorsque l'on connaît le nombre de nos concitoyens qui vivent dans des territoires dépourvus, ou presque, de moyens de transports collectifs routiers ou ferroviaires.

Dans le même temps nos concitoyens réclament massivement plus de justice fiscale et sociale, en demandant à ceux qui ont beaucoup de contribuer davantage : + de 86 % des Français approuvent le principe de la taxe Zucman sur les hauts patrimoines et revenus.

Bref, sur le plan départemental comme au niveau gouvernemental, **nous ressentons une impuissance, une résignation.**

Et souvent on préfère s'en prendre aux pauvres plutôt qu'aux causes de la pauvreté.

Et c'est toujours la même chanson : casser le thermomètre, en espérant ne plus voir la fièvre sociale qui monte et qui produit chaque jour davantage de colère et de désespoir !

Nous étions il y a quelques jours au travail avec nos collègues du Pas-de-Calais qui font face à des difficultés au moins aussi importantes que les nôtres et continuent à innover, à prendre des risques, y compris sur le plan financier. A l'exemple du dispositif d'investissement sur les écoles maternelles destinées à lutter contre le déterminisme social à un moment clé du parcours éducatif des enfants. Dans notre département, hier soir des enfants scolarisés dormaient encore dans la rue, à quelques centaines de mètres d'ici ...

**Madame la Présidente,
Nous vous le demandons solennellement : ne vous résignez pas !!!**

Madame la Présidente, parce que vous présidez la collectivité à qui la loi a confié le soin de venir en aide aux plus fragiles, parce que la collectivité départementale est aussi le premier partenaire des communes, vous ne devez pas vous résigner à moins faire, à moins agir !

En quelque sorte, vous n'en avez pas le droit Madame la Présidente, nous ne pouvons pas, nos concitoyens ne pourraient subir toujours moins d'interventions, toujours moins de redistribution des richesses.

Lors de notre prochaine session du Budget supplémentaire nous serons force de proposition dans de nombreux domaines : enfance en danger, politique territoriale, investissements éducatifs, dispositifs de protection ...

C'est cela l'enjeu de notre époque : ne pas baisser les bras, ne jamais renoncer à faire vivre la République du quotidien, car si vous le faites, c'est nous tous qui en paierons chèrement le prix dans les urnes.

L'abandon et la résignation ne sont vraiment pas la solution !